

Commune de PUJOLS
Compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2024

Le 9 avril à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mars 2024.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, Mme Pascale LAMOINE, Mme Patricia BRIAND, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Annick LIBERT, M. Daniel SIMONET, M. Hervé DEFOORT, Mme Sylvie CASTAING, Mme Kadiga KEMMAD, M. Pierre SILVA, Mme Josiane VERGA, M. Marc GALINOU, Mme Muriel ORGIBET, M. Mikaël ROUGÉ, M. Hammoud OUATIZERGA, M. Philippe BOURNAZEL, Mme Michèle SAINT-PHLOUR, Mme Sarah GROOTSCHOLTEN, M. Philippe MAGNON.

Procurations : Mme Glwadis BILLARD à Mme Kadiga KEMMAD, M. Rémi DUGUÉ à M. Yvon VENTADOUX, M. André BRUNET à M. Marc GALINOU.

Absent : M. Claude GUERIN

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BARRAU.

Le quorum est atteint.

Monsieur Daniel BARRAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur SILVA demande des modifications du compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2024 :

- *Délibération n°CM.2024/16 sur la révision tarifaire de la cantine : M. Silva propose une autre formulation sur son intervention, à savoir : « M. SILVA signale que l'on ne respecte pas la délibération du 5 décembre, le Conseil municipal avait voté par délibération qu'une évaluation serait effectuée par la commission des finances à l'issue du premier semestre »*
- *Délibération n°CM.2024/18 sur la modification du régime d'aides aux séjours de vacances :*
 - *M. Silva souhaite préciser le montant estimatif évoqué en conseil municipal, c'est-à-dire qu'il manquait environ 500 euros.*
 - *M. Silva souhaite retirer la phrase qu'il n'a pas prononcée, à savoir : « Il propose le financement des seuls projets émanant des écoles maternelle et élémentaire de Pujols ».*

Suite aux demandes énoncées ci-dessus, M. Ventadoux propose d'accepter les deux dernières demandes de rectification (désaccord sur la première modification). Ainsi soumis au vote, le compte-rendu du conseil municipal du 13 mars 2024 est approuvé par 25 voix pour et 1 abstention (M. Silva).

Délibération n° CM.2024/21

Budget communal – Exercice 2023 – Approbation du compte de gestion

Rapporteur : M. Da Silva

Madame la comptable publique de Villeneuve-sur-Lot, Receveur percepteur de la Commune, a établi le Compte de gestion relatif au budget principal communal pour l'exercice budgétaire 2023.

Ce document, tenu à votre disposition en Mairie aux jours et heures de son ouverture, retrace l'intégralité des opérations de dépenses et de recettes effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 par les services de la trésorerie, en section de fonctionnement comme en section d'investissement pour ce budget.

Ce Compte de gestion est en tout point conforme au Compte Administratif communal de l'exercice 2023, par ailleurs soumis à votre approbation.

Vu l'avis de la commission des affaires financières en date du 27 mars 2024 ;

Sans débat, le Conseil municipal, par 26 voix pour

APPROUVE le Compte de gestion relatif au budget principal communal présenté par Madame la comptable publique de Villeneuve-sur-Lot, Receveur percepteur de la Commune, pour l'exercice budgétaire 2023.

Délibération n° CM.2024/22

Budget communal –Exercice 2023 – Approbation du compte administratif

Rapporteur : M. Da Silva

Le budget 2023 est marqué par une forte évolution de l'épargne qui atteint les 500 K€. Deux faits majeurs conduisent à ce bon niveau d'autofinancement. Tout d'abord l'évolution des bases de taxes foncières qui évoluent de +7,5 % dont +7,1% de revalorisation des valeurs locatives décidée par la loi de finances. Puis, une bonne tenue de la masse salariale qui diminue en raison d'absences et/ou de vacances de postes qui n'ont pas été intégralement remplacées en cours d'année.

Le volume des investissements est important. L'encours de dette est en baisse. La capacité de désendettement n'est que de deux années.

1 - Les taux de réalisation

Taux réalisation	BP 2023	CA 2023	Variation	
Charges à caractère général	573 K€	547 K€	-26 K€	95%
Charges de personnel	1 282 K€	1 226 K€	-56 K€	96%
CAGV Attribution de compensation	180 K€	173 K€	-7 K€	96%
Subventions et participations	352 K€	335 K€	-17 K€	95%
Frais financiers	19 K€	19 K€	0 K€	100%
Charges exceptionnelles	1 K€	1 K€	0 K€	100%
Provisions	51 K€	51 K€	0 K€	100%
Total dépenses	2 458 K€	2 352 K€	-106 K€	96%

Les taux de réalisation en fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses témoignent de la qualité et la sincérité des prévisions.

En dépenses, c'est 106 K€ de crédits non utilisés en fin d'année principalement liés aux charges de personnels.

Taux réalisation	BP 2023	CA 2023	Variation	
Remboursement sur personnel	84 K€	81 K€	-3 K€	96%
Produits des services	153 K€	159 K€	6 K€	104%
Impôts & Taxes	1 810 K€	1 811 K€	1 K€	100%
Dotations	749 K€	760 K€	11 K€	101%
Autres	25 K€	41 K€	16 K€	164%
Total recettes	2 821 K€	2 852 K€	31 K€	101%
Epargne Brute (recettes - dépenses)	363 K€	500 K€	137 K€	

En recettes, 31 K€ supplémentaire notamment sur les dotations, et le leg perçu.

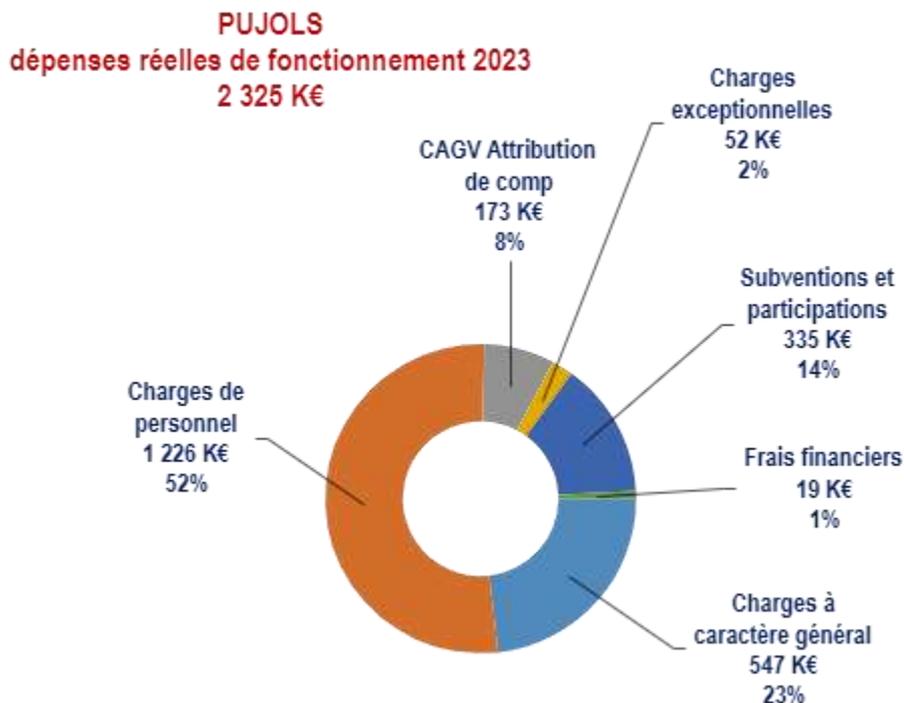
Au total, l'épargne brute s'améliore de +137 K€ par rapport aux prévisions du budget primitif.

PPI Réalisation	RAR 2023	BP 2023	RAR+BP+DM	CA2023	RAR 2024	Disp
PPI Dépenses	570 K€	1 656 K€	2 259 K€	1 441 K€	521 K€	297 K€
PPI Recettes	141 K€	676 K€	850 K€	281 K€	553 K€	16 K€

En investissement, les taux de réalisation sont de 64%, ce qui constitue un bon taux de réalisation.

Si l'on complète avec les RAR 2024 (521 K€) on peut indiquer alors que 87 % des dépenses d'investissement inscrites ont été engagées ou mandatées sur l'exercice 2023.

2 – L'épargne brute à 17,5% continue de progresser



Pujols	2019	2020	2021	2022	2023	var 23/22	
Charges à caractère général	433 K€	424 K€	451 K€	505 K€	547 K€	42	8,3%
Charges de personnel	1 161 K€	1 183 K€	1 196 K€	1 241 K€	1 226 K€	-15	-1,2%
CAGV Attribution de compensation	204 K€	204 K€	208 K€	180 K€	173 K€	-7	-3,8%
Subventions et participations	340 K€	330 K€	342 K€	339 K€	335 K€	-4	-1,2%
Frais financiers	11 K€	9 K€	8 K€	7 K€	19 K€	13	
Charges exceptionnelles	3 K€	1 K€	0 K€	0 K€	52 K€	52	
Total dépenses de fonctionnement	2 152 K€	2 151 K€	2 206 K€	2 271 K€	2 352 K€	81	3,6%

Les charges de fonctionnement augmentent globalement de +3,6 % soit +81 K€.

Les charges à caractère général avec +42 K€ évoluent de +8,3% sur différents postes.

On note une diminution des charges de personnel à hauteur de -1,2 % (-15 K€) en raison d'absences pour maladie (avec réduction de traitement) et de vacances temporaires de postes qui n'ont pas pu être intégralement remplacées sur l'année.

Principales variations	CA 2022	CA 2023	Var
PROVISION ATTRIBUTION DE COMPENSATION		51 000	51 000
DIVERS SITES - GAZ	28 341	45 096	16 755
DIVERS SITES - ELECTRICITE	31 706	41 291	9 585
FRAIS FINANCIERS	6 683	19 391	12 707
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 546	10 648	8 102
LOCATIONS COPIEURS		7 113	7 113
ANIMATIONS : FRANCAS	56 267	63 204	6 937
CANTINE - DENREES ALIMENTAIRES	59 876	65 452	5 577
SERVICE D'INCENDIE	126 290	131 275	4 985
CONTRATS DE MAINTENANCE	17 271	21 573	4 302
ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	6 763	4 973	-1 790
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	2 281	75	-2 206
CONVENTION DEVELOPPEMENT DURABLE	1 523	-762	-2 285
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	11 259	8 800	-2 459
CAGV PART POUR CONFORMITE URBANISME	3 559	0	-3 559
DIVERS SITES - EAU	20 612	16 415	-4 197
CONTRIBUTIONS SDEE47 - ECLAIRAGE	49 241	43 115	-6 127
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	179 436	172 682	-6 754
MULTIRISQUES ASSURANCES	31 171	13 092	-18 079

Des charges exceptionnelles pour 51 K€ représentent la provision comptabilisée au titre de la suspension de l'attribution de compensation due à la CAGV non versée en 2022 et 2023. Ce litige devrait être résolu en 2024.

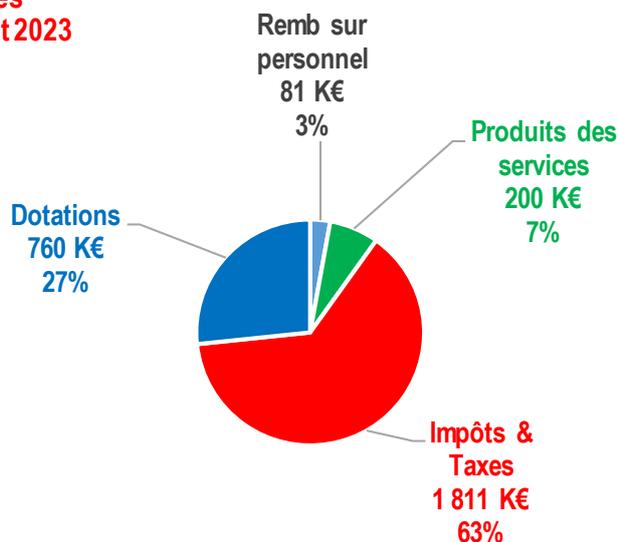
A noter également l'augmentation du coût des fluides, atténuée par la rénovation thermique des bâtiments.

Les autres dépenses ont été globalement impactées par l'inflation.

Les frais financiers supplémentaires sont liés à l'emprunt de 700 K€ réalisé en 2022.

La révision des contrats d'assurance a permis une économie substantielle de 18 K€.

Pujols
Recettes réelles
de fonctionnement 2023
2 852 K€



Pujols	2019	2020	2021	2022	2023	var 23/22
Remboursement sur personnel	77 K€	119 K€	99 K€	85 K€	81 K€	-4
Produits des services	158 K€	99 K€	149 K€	190 K€	200 K€	10
Impôts & Taxes	1 467 K€	1 492 K€	1 613 K€	1 699 K€	1 811 K€	113
Dotations	706 K€	696 K€	629 K€	747 K€	760 K€	14
Total recettes de fonctionnement	2 408 K€	2 406 K€	2 490 K€	2 721 K€	2 852 K€	132

Globalement, les recettes de fonctionnement augmentent de 132 K€ soit + 4,8 % en 2023.

Principales variations	CA 2022	CA 2023	Var
TAXES FONCIERES	1 548 968	1 665 392	116 424
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	3 871	16 207	12 336
DSR DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	177 013	190 092	13 079
CANTINE SCOLAIRE	107 663	113 770	6 106
LOCATION SALLES COMMUNALES	937	6 412	5 476
CL PUJOLS - CAF	23 563	27 536	3 973
CAGV PARTICIPATION ANIMATIONS	1 563	4 500	2 938
CL PUJOLS - SERVICES PERISCOLAIRES	23 552	26 008	2 456
REMBOURSEMENTS SINISTRE		1 903	1 903
DNP DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	74 583	76 277	1 694
ECOLES - PARTICIPATIONS COMMUNES	10 918	12 575	1 657
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	6 678	8 289	1 611
ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	936	0	-936
PARTICIPATION FRAIS ASSEMBLEE ELECTORALE	2 070	0	-2 070
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	79 033	74 757	-4 276
FPIC	75 522	70 268	-5 254
DOTATION DE RECENSEMENT	6 790		-6 790
REDEV OCCUPAT DOMAINE PUBLIC P/RESEAUX	19 622	5 760	-13 862

Nous avons vu que l'évolution des taxes foncières représente la principale ressource 116K€.

Un leg pour 14 K€ a été fait à la commune.

La Dotation de Solidarité Rurale continue de progresser (+7,4%).

Le taux de fréquentation des salles communales est revenu à la normale après la crise Covid, et il y a eu davantage de locations payantes.

La réduction de 13K€ des redevances pour ODP s'explique par un règlement exceptionnel en 2022 (redevances impayées de deux années, récupérées en 2022).

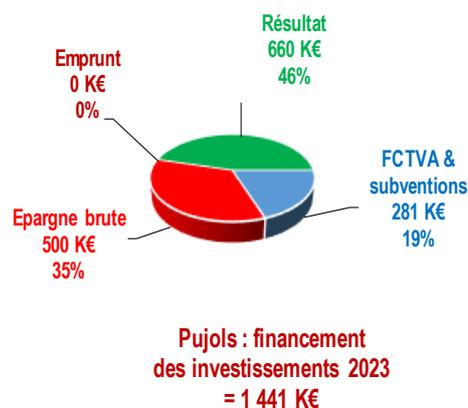
Pujols	2019	2020	2021	2022	2023
Total recettes de fonctionnement	2 408 K€	2 406 K€	2 490 K€	2 721 K€	2 852 K€
Total dépenses de fonctionnement	2 152 K€	2 151 K€	2 206 K€	2 271 K€	2 352 K€
Épargne Brute (recettes - dépenses)	257 K€	255 K€	284 K€	449 K€	500 K€
Taux d'épargne brute (épargne/recettes)	10,7%	10,6%	11,4%	16,5%	17,5%

L'épargne brute, à hauteur de 500 K€, représente 17,5% des recettes de fonctionnement, ce qui va permettre d'autofinancer une part importante d'investissements.

3 - Un volume d'investissement qui progresse

VOIRIE - RESEAUX	644 K€
JEUNESSE - SPORT	309 K€
ECOLE	294 K€
PATRIMOINE - ESPACES EXT	154 K€
DEVELOPPEMENT DURABLE	24 K€
MATERIEL - MOBILIER	10 K€
CULTURE - COMMUNICATION	7 K€

**PUJOLS
PPI CA 2023
Montants bruts
= 1 441 K€**



Le financement des investissements a mobilisé principalement le résultat de l'exercice précédent qui cumulé à l'épargne et aux subventions a permis de ne pas recourir à l'emprunt et de diminuer l'encours de dette.

Ci-dessous le détail des investissements réalisés par thématiques.

PROGRAMME TRAVAUX 2023 - détail des opérations	
BIBLIOTHEQUE – MOBILIER	38
SALLE DU PALAYS - ETUDE PREALABLE TRAVAUX	2 696
SALLE DU PALAY - TRAVAUX DIVERS + SANITAIRE	4 323
CULTURE-COMMUNICATION	7 057
DD - AMENAGEMENT DIVERS	11 733
FRAIS D'ETUDES AMENAGEMENT PAYSAGER	4 788
DD - BORNES SEMI-ENTERREES, CABANES	4 022
PLAN VELO - ETUDES MISE EN OEUVRE	3 665
DEVELOPPEMENT DURABLE	24 208
ECOLE - ACHAT TPE	306
CANTINE - MOBILIER	11 256
CANTINE - MATERIEL	10 900
CANTINE - MATERIEL INFORMATIQUE	1 940
CANTINE - LOGICIELS	264
GROUPE SCOLAIRE - TRAVAUX DIVERS	62 731
GROUPE SCOLAIRE - JEUX EXTERIEURS	9 218
ECOLE MATERNELLE- MATERIEL INFORMATIQUE	9 692
ECOLE PRIMAIRE - MATERIEL INFORMATIQUE	8 873
ALSH - MOBILIER	1 637
GROUPE SCOLAIRE - PPMS - ACCESIBILITE	380
GROUPE SCOLAIRE - RENOVATION THERMIQUE	176 510
ECOLE	293 708
CITY STADE - TRAVAUX	228 760
CITY STADE - ACQUISITION TERRAIN	47 063
LACASSAGNE - CLUB HOUSE ETUDE	5 514
LACASSAGNE - COMPLEXE SPORTIF - TRAVAUX DIVERS	11 472
SPORT - AUTOLAVEUSE	13 628
FRAIS D'INSERTION - PUBLICITE MARCHÉ	2 376
JEUNESSE SPORT	308 813

PROGRAMME TRAVAUX 2023 - détail des opérations	
HALTE JACQUAIRE - TRAVAUX	5 920
MAIRIE - TRAVAUX DIVERS	1 893
SALLE NOISETIERS - TRAVAUX	3 313
PARTICIPATION TRAVAUX CENTRE DE SECOURS VSL	8 134
PROPRIETAIRES - SUBVENTIONS FACADES	4 733
PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE - TRAVAUX	4 389
CAMBES CIMETIERE - TRAVAUX	2 040
PATRIMOINE - ESPACES EXTERIEURS TRAVAUX DIVERS	3 193
SERVICE TECHNIQUE - REFECTION TOITURE BATIMENT	53 422
MAIRIE - TRAVAUX-RENOVATION THERMIQUE ISOLATION	51 089
MATERIAUX TRAVAUX ST	11 224
EGLISE STE FOY - TELECAPTEURS	2 224
PUJOLS - TRAVAUX DIVERS 2021	2 100
PATRIMOINE - ESPACES EXTERIEURS TRAVAUX DIVERS	153 673
VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE	750
VOIRIE - SIGNALISATION - MOBILIER	10 506
VOIRIE - MATERIEL INCENDIE	10 068
VOIRIE - TRAVAUX ELAGAGE	1 935
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	15 627
VOIRIE - ECLAIRAGE BOURG - ST NICOLAS	5 207
RUE DES VIGNES - ECLAIRAGE PART TE47	7 586
VOIRIE - GROUPE SCOLAIRE - AMENAGEMENTS ABORDS	216 534
VOIRIE - PANNEAUX SIGNALISATION	288
ECLAIRAGE PUBLIC - ECLAIRAGE LED	66 026
VOIRIE - TRACTEUR TONDEUSE	43 544
VOIRIE - LE PALAY BORNES FORAINES	62 968
RUE DES VIGNES - REFECTION PART CAGV	56 701
VOIRIE - BALAYEUSE	55 315
RUE BIR HAKEIM - TRAVAUX VOIRIE	29 484
ABORD GROUPE SCOLAIRE - PART CAGV	32 483
VOIRIE - MOBILIER URBAIN	12 106
RUE DES VIGNES - ENFOUISSEMENT RESX AERIENS TE 47	9 364
VOIRIE - BORNES RETRACTABLES	6 305
VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC	1 512
VOIRIE - RESEAUX	644 309
LOGICIELS INFORMATIQUES	1 440
GROUPE SCOLAIRE - AUTO LAVEUSE	3 138
SERVICES TECHNIQUES - MATERIEL DIVERS	2 391
GROUPE SCOLAIRE - PETIT MATERIEL DIVERS	1 829
MATERIEL DE TELEPHONIE	792
MATERIEL - MOBILIER	9 589
	1 441 357

III – Des ratios de pilotages financiers dans le respect de la trajectoire visée.

Pujols	2019	2020	2021	2022	2023
Total recettes de fonctionnement	2 408 K€	2 406 K€	2 490 K€	2 721 K€	2 852 K€
Total dépenses de fonctionnement	2 152 K€	2 151 K€	2 206 K€	2 271 K€	2 352 K€
Épargne Brute (recettes - dépenses)	257 K€	255 K€	284 K€	449 K€	500 K€
Taux d'épargne brute (épargne/recettes)	10,7%	10,6%	11,4%	16,5%	17,5%
Dépenses d'investissement	871 K€	379 K€	438 K€	782 K€	1 441 K€
Recettes d'investissement + 77	440 K€	283 K€	287 K€	243 K€	281 K€
Investissement net	431 K€	96 K€	150 K€	538 K€	1 160 K€
+ Résultat antérieur	1 066 K€	842 K€	951 K€	1 032 K€	1 583 K€
- Investissement net	431 K€	96 K€	150 K€	538 K€	1 160 K€
- Amortissement de la dette	49 K€	50 K€	51 K€	61 K€	88 K€
+ Emprunt				700 K€	0 K€
= Résultat	842 K€	951 K€	1 032 K€	1 582 K€	835 K€
Encours de dette	611 K€	560 K€	509 K€	1 148 K€	1 060 K€
Capacité de désendettement	2,4 ans	2,2 ans	1,8 ans	2,6 ans	2,1 ans

Le taux d'épargne brute à hauteur de 17,5% est d'un très bon niveau. Il permet de rembourser la dette très rapidement en 2 années, sachant que le seuil à ne pas dépasser est de 10 années.

Le résultat de clôture de l'exercice est de 835 K€. Il comporte les 700 K€ empruntés en 2022 et servira au financement des investissements 2024.

L'endettement de la commune est faible au regard des possibilités que lui offrent les ratios de pilotage.

Vu l'avis de la commission des affaires financières en date du 27 mars 2024 ;

M. Silva regrette l'absence d'une discussion plus détaillée du budget en commission. Sur la section d'investissement, il souligne que sur les 644 k€ affichés dans la partie "Voirie et réseaux", plus de 200 k€ recouvrent des dépenses autres, telles l'achat de la balayeuse et du tracteur tondeuse. Il affirme par ailleurs que le taux d'épargne brute est augmenté en 2022 et 2023 grâce à l'emprunt réalisé. M. Rougé déclare quant à lui, que cette épargne brute élevée à 17,5% résulte de l'augmentation d'une dotation de solidarité rurale, conséquence d'un appauvrissement de Pujols. Il cite le directeur financier, M. Kopp. Il rajoute que la commune défailante perd de son attractivité.

M. Ventadoux ne partage pas la vision si négative présentée par M. Rougé. Il affirme bien au contraire que Pujols continue de se développer et d'attirer. De plus, il explique à M. Silva que comptablement l'emprunt ne peut pas augmenter l'épargne de gestion, mais seulement la diminuer par le remboursement des intérêts. Il souligne aussi la ventilation transparente des dépenses d'investissement, regroupées par catégorie dans le graphique et détaillées ligne par ligne dans le tableau.

M. Ventadoux s'étonne du vote de l'opposition contre le compte administratif. Ce dernier, égal en tout point au compte de gestion pourtant aussi approuvé par l'opposition, ne fait que constater les dépenses et les recettes effectivement réalisées. Voter contre un bilan passé, devrait s'expliquer par le relevé d'écritures comptables erronées ou fausses. Ce qui n'est pas le cas. M. Rougé répond pour son groupe que ce vote contre le compte administratif s'inscrit dans la continuité du vote contre le budget prévisionnel de cette même année.

M. Ventadoux sort de la salle du conseil et ne participe pas au vote du Compte Administratif 2023.

M. Barrau invite le conseil municipal à passer au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour, 6 voix contre (M. Brunet par procuration, Mme Verga, M. Galinou, Mme Orgibet, M. Rougé, Mme Saint-Phlour) et 1 abstention (M. Silva)

APPROUVE le Compte Administratif 2023 tel que présenté.

Délibération n° CM.2024/23

Budget communal – Exercice 2023 – Affectation du résultat

Rapporteur : M. Da Silva

En adoptant le Compte Administratif de l'exercice 2023, notre Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes relatifs à cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET
DE LA COMMUNE DE PUJOLS**

La balance de ces comptes fait apparaître les résultats suivants :

RESULTATS 2023 - COMMUNE DE PUJOLS			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Exercice 2023	2 550 054,43	2 852 372,48	302 318,05
Résultat antérieur			868 787,68
Résultat de clôture 2023			1 171 105,73
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Exercice 2023	1 576 112,44	525 849,00	-1 050 263,44
Résultat antérieur			714 144,06
Résultat de clôture 2023			- 336 119,38
Restes à réaliser	515 273,83	552 748,49	37 474,66
Besoin de financement de la section Investissement			- 298 644,72

Le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement, compte tenu du résultat antérieur de l'exercice 2022 (excédent de 868 787,68 €), représente un excédent de **1 171 105,73 €**.

Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement, compte tenu du résultat antérieur de l'exercice 2022 (excédent de 714 144,06 €), représente un déficit de **336 119,38 €**.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- Dépenses : 515 273,83 €
- Recettes : 552 748,49 €

Le besoin de financement net de la section d'investissement s'établit à **- 298 644,72 €**.

Sans débat, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 6 voix contre (M. Brunet par procuration, Mme Verga, M. Galinou, Mme Orgibet, M. Rougé, Mme Saint-Phlour)

- **AFFECTE** une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 soit **298 644,72 € en réserve**, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,

- **AFFECTE** le solde du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 soit **872 461,01 € en report à nouveau**, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2024,
- **DIT** que cette situation se traduit par l'inscription au Budget de la commune de Pujols de l'exercice 2024 :
 - d'une recette d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : **298 644,72 €**
 - d'une recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de **872 461,01 €**
 - d'une dépense d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de **336 119,38 €**

Délibération n° CM.2024/24

Fixation des taux d'imposition 2024

Rapporteur : M. Da Silva

Par délibération n°CM.2023/19 du 28 mars 2023, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 12,10 %
- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 45,53 %
- Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : 59,93 %

Vu l'avis de la commission des affaires financières en date du 27 mars 2024 ;

Sans débat, le Conseil municipal, par 26 voix pour

MAINTIENT les taux identiques à ceux de 2023 et adopte les taux d'imposition 2024 tels que présentés ci-dessous :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 12,10 %
- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 45,53 %
- Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) : 59,93 %

Délibération n° CM.2024/25

Budget communal – Exercice 2024 – Vote du budget primitif

Rapporteur : M. Da Silva

Les faits marquants du budget primitif 2024 reposent sur une masse salariale contenue à +2,8% alors qu'elle intègre une gratification significative des rémunérations. La dynamique des recettes fiscales sera moins importante cette année qu'en 2023 en raison des bases fiscales qui suivent l'inflexion de l'inflation. Les dépenses de fonctionnement intègrent de nouveaux services. La prévision d'autofinancement s'infléchit mais reste à un bon niveau.

Le volume de l'investissement est ambitieux. Il intègre le lancement des derniers projets du mandat tel que présentés dans le DOB.

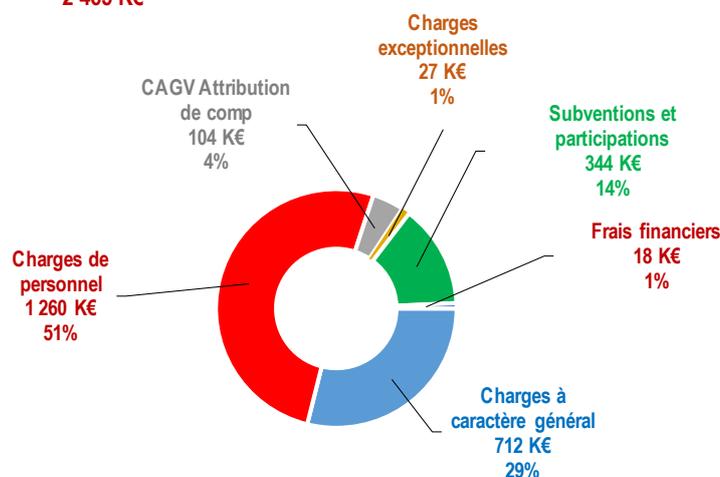
Les ratios de pilotage financiers respectent la trajectoire financière fixée par la commune à savoir :

- une épargne brute au-dessus de 10%
- une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

I – Une section de fonctionnement qui dégage un bon niveau d'épargne

Les dépenses de fonctionnement : en hausse de + 4.8%

PUJOLS
dépenses réelles
de fonctionnement BP2024
2 465 K€



Les charges de personnel représentent plus de la moitié des charges de fonctionnement. C'est un poste stratégique qu'il faut maîtriser.

Les « charges à caractère général » accompagnent le fonctionnement des services et représentent 29% du budget. Ce poste est très sensible à la variation des prix (inflation et énergie)

Les « subventions et participations » intègrent les versements aux différents organismes auxquels adhère la commune (SDIS, TE47...) qui sont également soumis aux aléas de la conjoncture et qui en répercutent les coûts sur leurs adhérents.

Les frais financiers suivent l'encours de dette et les taux d'intérêt.

Pujols	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var
Charges à caractère général	433 K€	424 K€	451 K€	505 K€	547 K€	712 K€	165
Charges de personnel	1 161 K€	1 183 K€	1 196 K€	1 241 K€	1 226 K€	1 260 K€	34
CAGV Attribution de compensation	204 K€	204 K€	208 K€	180 K€	173 K€	104 K€	-68
Subventions et participations	340 K€	330 K€	342 K€	339 K€	335 K€	344 K€	8
Frais financiers	11 K€	9 K€	8 K€	7 K€	19 K€	18 K€	-2
Charges exceptionnelles	3 K€	1 K€	0 K€	0 K€	52 K€	27 K€	-25
Total dépenses de fonctionnement	2 152 K€	2 151 K€	2 206 K€	2 271 K€	2 352 K€	2 465 K€	113

La lecture des différents postes est délicate sur la période car certaines dépenses ont changé de chapitres. Notamment avec le paiement à hauteur de 70 K€ du « pôle ressources » finances/RH qui s'impute désormais en 2024 par facturation (poste « attribution de compensation » vers « charges à caractère général »).

La masse salariale est contenue à +34 K€ (soit +2,8%) en raison du non-remplacement de deux départs en retraite. L'exercice 2024 intègre une augmentation du nombre de point d'indice, une revalorisation du régime indemnitaire ainsi que le versement d'une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat ».

Les frais financiers comptabilisent les intérêts de l'emprunt contracté pour 700 K€ en 2022.

L'évolution des charges de fonctionnement est explicitée ci-dessous pour les plus importantes d'entre-elles.

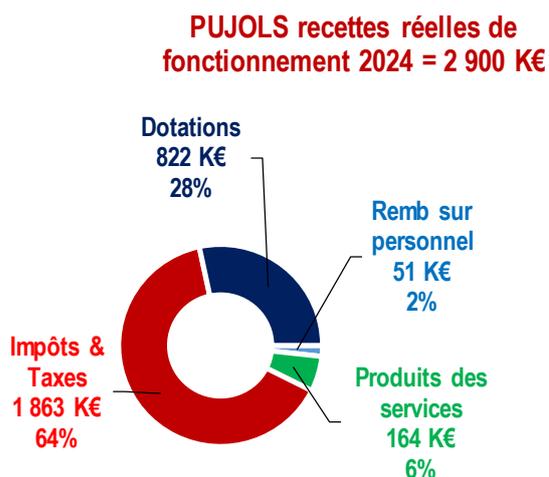
Dépenses : Principales variations (en €)	CA 2023	BP 2024	Var	
CAGV PART POUR FINANCES & RH		69 770	69 770	> 70K€ facturation du pôle Finance / RH
ENTRETIEN TROTTOIRS & CANIVEAU	10 000	24 700	14 700	> enveloppe pour 2 passages annuels
NETTOYAGE ECOLE PAR ENTREPRISE		8 880	8 880	> Prestation 2023 + intervention 2024
SERVICE D'INCENDIE	131 275	138 527	7 252	> Loc batteries erreur facturation : prest.2018-2024
LOCATIONS BATTERIES VEHICULES ELECT	2 401	7 830	5 429	> Prestations artistes/animations
U.R.S.S.A.F. GUSO		5 050	5 050	
DIVERS SITES - ELECTRICITE	41 291	46 200	4 909	
DIVERS SITES - GAZ	45 096	45 000	-96	
CANTINE - DENREES ALIMENTAIRES	65 452	70 000	4 548	> Ajout maintenance des bornes rétractables
CONTRATS DE MAINTENANCE	21 573	25 960	4 387	> Animations/événementiel (hors commémorations = AG)
EVENEMENTIEL - ALIMENTATION	1 752	5 700	3 948	
CAGV PART SERVICE MARCHÉ PUBLIC		3 800	3 800	> Nouveaux contrats (city + mairie)
CANTINE - DEPANNAGE MATERIEL	1 618	5 000	3 382	> Location balayeuse avec chauffeur : 2 passages
LOCATION CAMERA VIDEO SURVEILLANCE	1 871	5 000	3 129	
LOCATION AVEC CHAUFFEUR BALAYEUSE	3 080	6 200	3 120	
DIAGNOSTICS TECHNIQUES AMIANTE	0	3 000	3 000	
ENTRETIEN ESPACES VERTS REGIE ET CH	16 686	19 150	2 464	
CONVENTION DEVELOPPEMENT DURABLE	-762	1 500	2 262	> Ajout city-stade
MULTIRISQUES ASSURANCES	13 092	15 100	2 008	
ENTRETIEN VEHICULES	6 993	9 000	2 007	
ECOLES - VETEMENTS DE TRAVAIL	0	2 000	2 000	
GROUPE SCOLAIRE - ANALYSE AIR	0	2 000	2 000	
CONTRIBUTIONS SDEE47 - ECLAIRAGE	43 115	45 000	1 885	> Contribution 2024 + 2 ^e semestre 2023

Projetées à +113 K€, globalement les dépenses de fonctionnement intègrent, outre des modifications d'imputations budgétaires et des factures antérieures à intégrer au BP, les effets de l'inflation et ceux de prestations complémentaires (nouveaux équipements assurés et nouveaux contrats de prestation, prestations de services pour l'entretien de la voirie).

Subventions et participations : détails du compte

Libellé du compte	CA 2023	BP 2024	Var BP24/CA23
CONTRIBUTIONS SDEE47 - ECLAIRAGE	43 115	45 000	1 885
CONTRIBUTIONS ANIMAUX		1 080	
CONTRIBUTIONS SYNDICAT CHENIL & AUTRES	5 018	6 000	982
EXHUMATION ADMINISTRATIVE	1	1 000	999
SERVICE D'INCENDIE	131 275	138 527	7 252
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	59 631	60 000	369
CCAS	10 000	10 000	0
FRAIS DE MISSION	384	1 000	616
FORMATION ELUS	240	500	260
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	75	500	425
CREANCES ETEINTES	0	200	200
SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	520	1 000	480
REMBOURSEMENT DE SALLES	250		-250
IMDEMNITES	75 980	67 750	-8 230
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	4 734	6 000	1 266
COTISATIONS DE RETRAITE	3 921	5 000	1 079
	335 143	343 557	7 334

Les recettes de fonctionnement : en légère hausse de + 1.7 %



Les 2/3 des recettes du budget communal reposent sur la fiscalité des ménages soit 1,9 M€. La fiscalité permet à elle seule de couvrir l'intégralité de la masse salariale ainsi que 84% des charges à caractère général. Cette recette pérenne sécurise la commune et elle progresse au rythme de l'inflation.

Les dotations représentent 28% du total. Elles ont une faible dynamique, notamment lorsque l'Etat doit réduire son endettement.

Les « remboursements du personnel » sont liés aux remboursements maladie/accident.

Le produit des services n'est pas significatif.

Ci-dessous les principales variations :

Pujols	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var
Remboursement sur personnel	77 K€	119 K€	99 K€	85 K€	81 K€	51 K€	-30
Produits des services	158 K€	99 K€	149 K€	190 K€	200 K€	164 K€	-36
Impôts & Taxes	1 467 K€	1 492 K€	1 613 K€	1 699 K€	1 811 K€	1 863 K€	51
Dotations	706 K€	696 K€	629 K€	747 K€	760 K€	822 K€	62
Total recettes de fonctionnement	2 408 K€	2 406 K€	2 490 K€	2 721 K€	2 852 K€	2 900 K€	47

La diminution des remboursements maladie s'explique par deux départs à la retraite en 2024 d'agents placés en maladie en 2023. Il n'y a plus de contrat aidé en 2024.

La participation des familles est en diminution avec la mise en place de la cantine à 1 €, largement compensée par l'aide de l'Etat.

La conjoncture immobilière défavorable impacte directement les droits de mutation.

Les produits fiscaux reposent sur la taxe sur le Foncier Bâti, la revalorisation des valeurs locatives permet au bloc communal de faire face à l'inflation.

Un taux d'épargne brute nettement au-dessus des 10%

Pujols	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total recettes de fonctionnement	2 408 K€	2 406 K€	2 490 K€	2 721 K€	2 852 K€	2 900 K€
Total dépenses de fonctionnement	2 152 K€	2 151 K€	2 206 K€	2 271 K€	2 352 K€	2 465 K€
Epargne Brute (recettes - dépenses)	257 K€	255 K€	284 K€	449 K€	500 K€	434 K€
Taux d'épargne brute (épargne/recettes)	10,7%	10,6%	11,4%	16,5%	17,5%	15,0%

L'épargne brute qui résulte de la contraction des recettes et des dépenses de fonctionnement est souvent projetée en baisse lors de la confection du budget. Contrairement aux recettes, l'exécution des dépenses n'étant en général jamais réalisées en totalité, l'épargne s'en trouve améliorée au compte administratif.

L'objectif de la trajectoire financière de la commune est de maintenir le taux d'épargne brute à minima à 10 % afin de pouvoir financer ses investissements. La prévision 2024 en est au-delà avec une épargne prévue à 15%.

II – Une section d'investissement qui poursuit la concrétisation des opérations de la mandature

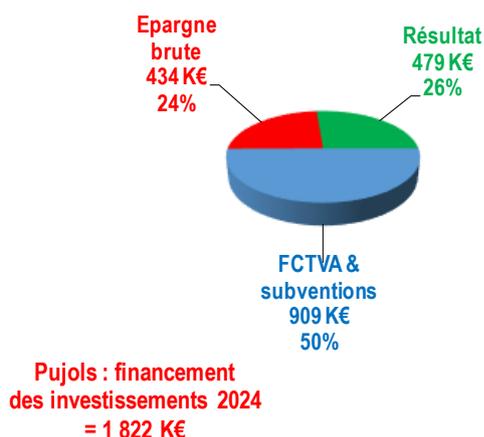


PUJOLS PPI BP 2024
Montants bruts
1 822 K€

Après une première partie de mandat consacré à la réflexion et aux études, les grands projets ont démarré en 2023 et vont se poursuivre à un rythme soutenu cette année.

Outre les travaux de la salle du Palay et le lancement du Club House de Lacassagne, les opérations liées aux plans apaisement de la circulation et végétalisation seront amorcées.

Libellé	RAR 2024	BP 2024	RAR + 2024	Libellé	RAR 2024	BP 2024	RAR + 2024
BIBLIOTHEQUE – MOBILIER	938	5 000	5 938	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - AIDE AUX PROJETS		2 000	2 000
SALLE DU PALAYS - ETUDE PREALABLE TRAVAUX	35 423		35 423		0	2 000	2 000
SALLE DU PALAY - TRAVAUX DIVERS + SANITAIRE		200 000	200 000	VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE		145 000	145 000
BIBLIOTHEQUE - TRAVAUX	5 000		5 000	VOIRIE - SIGNALISATION - MOBILIER	12 349	15 000	27 349
COMMUNICATION - REFONTE SITE INTERNET		6 600	6 600	VOIRIE - CURAGE DE FOSSES		10 000	10 000
Total PUJ 1 - CULTURE - COMMUNICATION	41 362	211 600	252 962	VOIRIE - MATERIEL INCENDIE	12 000	15 000	27 000
PLAN VELO - AMENAGEMENTS	1 995	40 000	41 995	VOIRIE - TRAVAUX ELAGAGE	7 480	10 000	17 480
DD - PROJET PHOTOVOLTAIQUE ECOLE	45 000		45 000	VOIRIE - REPARATIONS VEHICULES		7 000	7 000
DD - AMENAGEMENT DIVERS	18 980	22 000	40 980	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT		15 700	15 700
DD - POINTS APPORT VOLONTAIRE		35 000	35 000	VOIRIE - ECLAIRAGE BOURG - ST NICOLAS	91 037		91 037
DD - PLAN VEGETALISATION - PLANTATION	14 985	100 000	114 985	VOIRIE - EPAREUSE	35 676		35 676
DD - PLAN VEGETALISATION - AMENAGEMENT PLANTATION		100 000	100 000	VOIRIE - LACASSAGNE BORNES RECHARGE	19 558		19 558
FRAIS D'ETUDES DD AMENAGEMENT PAYSAGER	7 182		7 182	GROUPE SCOLAIRE - RENOVATION THERMIQUE	17 458		17 458
Total PUJ 2 - DEVELOPPEMENT DURABLE	88 142	297 000	385 142	RUE DES VIGNES - ECLAIRAGE PART TE47	13 634		13 634
CANTINE - MOBILIER		46 200	46 200	VOIRIE - GROUPE SCOLAIRE - AMENAGEMENTS ABORDS	7 145		7 145
CANTINE - MATERIEL	1 000	5 000	6 000	VOIRIE - PAVE TRAVAUX		15 000	15 000
CANTINE - AMENAGEMENTS	1 378		1 378	VOIRIE - PANNEAUX SIGNALISATION	150		150
GROUPE SCOLAIRE - TRAVAUX DIVERS	912	15 000	15 912		216 487	232 700	449 187
GROUPE SCOLAIRE - JEUX EXTERIEURS	2 162		2 162	SERVICES TECHNIQUES - MATERIEL DIVERS		3 000	3 000
ECOLE MATERNELLE- MATERIEL INFORMATIQUE	357	1 500	1 857	MATERIEL DE TELEPHONIE		1 000	1 000
ECOLE PRIMAIRE - MATERIEL INFORMATIQUE		1 500	1 500	MAIRIE - MATERIEL INFORMATIQUE		5 000	5 000
ALSH - MOBILIER		4 500	4 500	PM - EQUIPEMENT		2 400	2 400
ECOLE MATERNELLE - MOBILIER		1 500	1 500		0	11 400	11 400
ECOLE PRIMAIRE - MOBILIER		1 500	1 500				
GROUPE SCOLAIRE - PPMS - ACCESSIBILITE		16 200	16 200	Total dépenses d'investissement	304 596	1 307 066	1 822 340
ECOLE PRIMAIRE - RENOVATION THERMIQUE		120 000	120 000	SALLE DES FETES - FOND VERT - ETAT	210 000	90 000	300 000
Total PUJ 3 - ECOLE	5 809	212 900	218 709	PLAN VELO "VILLE 30" - FOND DE CONCOURS CAGV	15 000	19 068	34 068
CITY STADE - TRAVAUX	5 526	0	5 526	LACASSAGNE - LOT IT BEE - SMAVLOT	2 998		2 998
LACASSAGNE - CLUB HOUSE ETUDE	30 675	65 000	95 675	CITY STADE - SUBVENTION CAGV		30 536	30 536
LACASSAGNE - COMPLEXE SPORTIF - TRAVAUX DIVERS		5 000	5 000	DSIL 22- RENOVATION THERMIQUE ISOLATION ECOLE/MAIR	73 240		73 240
LACASSAGNE - AIRES DE JEUX		2 000	2 000	SUBVENTION CAGV - AMENAGEMENT AVENUE ST ANTOINE	46 429		46 429
FRAIS D'INSERTION - PUBLICITE MARCHE		2 000	2 000	AVENUE ST ANTOINE - QUAI DE BUS - FOND CAGV	5 954		5 954
Total PUJ 4 - JEUNESSE - SPORT	36 201	74 000	110 201	BOURG - SUBVENTION - CAGV	10 000		10 000
ATELIER TECHNIQUE - ELECTRICITE - CHAUFFAGE	26 560	40 000	66 560	RUE BIR HAKEIM - QUAI DE BUS - FOND CAGV	9 031		9 031
EGLISE SAINT NICOLAS - TRAVAUX	380	53 600	53 980	RUE DES VIGNES - QUAI DE BUS - FOND CAGV	3 223		3 223
HALTE JACQUAIRE - TRAVAUX	20 923	17 000	37 923	GROUPE SCOLAIRE - SUBV TRAVAUX DETR 2022	22 636		22 636
EGLISE NOAILLAC - TRAVAUX	37 117		37 117	DSIL 22 RENOVATION MODERNISATION PETIT TOUR	17 363		17 363
EGLISE STE FOY - TRAVAUX	10 280	18 000	28 280	DETR2017 MISE AUX NORMES HANDICAPEES	16 774		16 774
MAIRIE - TRAVAUX DIVERS		16 700	16 700	ESPLANADE DE GUYENNE - LEADER	10 600		10 600
SALLE NOISETIERS - TRAVAUX	6 480	6 000	12 480	GROUPE SCOLAIRE - RENOVA THERMIQUE PROGRAMME FACIL	39 213		39 213
PARTICIPATION TRAVAUX CENTRE DE SECOURS VSL		10 846	10 846	F.C.T.V.A.		99 643	99 643
PROPRIETAIRES - SUBVENTIONS FACADES		10 000	10 000	SUBVENTION CAF - RENOVATION THERMIQUE ALSH P. TOUR	42 398		42 398
PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE - TRAVAUX	1 877		1 877	PRET CAF - RENOVATION THERMIQUE ALSH PETIT TOUR	27 890		27 890
SALLE DU BOURG - TRAVAUX	1 133	5 000	6 133	CLUB HOUSE- DETR		21 667	21 667
PIOU CIMETIERE - TRAVAUX		5 000	5 000	PLAN VEGETALISATION - DETR		75 000	75 000
EGLISE SAINT NICOLAS- ETUDE		28 000	28 000	TAXE D'AMENAGEMENT		20 000	20 000
BOURG CENTRE - TRAVAUX		13 000	13 000				
EGLISE CAMBES - TRAVAUX		17 650	17 650	Total recettes d'investissement	552 748	355 914	908 663
EGLISE CAMBES - ETUDE		20 000	20 000				
ETUDE - BATIMENTS MUNICIPAUX		4 670	4 670				
SCHEMA INCENDIE - ETUDE	9 881		9 881				
ATELIER TECHNIQUE - TOITURE	6 702		6 702				
CAMBES CIMETIERE - TRAVAUX	2 618		2 618				
SALLE CAMBES - REMPLACEMENT CHAUFFE EAU	1 250		1 250				
TERRA AVENTURA - MOBILIER	976		976				
PATRIMOINE - ESPACES EXTERIEURS TRAVAUX DIVERS	677		677				
SERVICE TECHNIQUE - REFECTION TOITURE BATIMENT	419		419				
Total PUJ 5 - PATRIMOINE - ESPACES EXTERIEURS	127 274	265 466	392 740				



Le financement des investissements

Le financement des investissements 2024 programmés à hauteur 1,8 M€ ne nécessitent pas de recourir à l'emprunt.

En effet, les subventions et FCVTA attendues permettent d'en couvrir 50%.

La mobilisation de l'épargne brute et d'une partie du résultat antérieur financent le solde.

III – Des ratios de pilotages financiers dans le respect de la trajectoire visée

Pujols	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total recettes de fonctionnement	2 408 K€	2 406 K€	2 490 K€	2 721 K€	2 852 K€	2 900 K€
Total dépenses de fonctionnement	2 152 K€	2 151 K€	2 206 K€	2 271 K€	2 352 K€	2 465 K€
Epargne Brute (recettes - dépenses)	257 K€	255 K€	284 K€	449 K€	500 K€	434 K€
Taux d'épargne brute (épargne/recettes)	10,7%	10,6%	11,4%	16,5%	17,5%	15,0%
Dépenses d'investissement	871 K€	379 K€	438 K€	782 K€	1 441 K€	1 822 K€
Recettes d'investissement + 77	440 K€	283 K€	287 K€	243 K€	281 K€	909 K€
Investissement net	431 K€	96 K€	150 K€	538 K€	1 160 K€	914 K€
+ Résultat antérieur	1 066 K€	842 K€	951 K€	1 032 K€	1 583 K€	835 K€
- Investissement net	431 K€	96 K€	150 K€	538 K€	1 160 K€	914 K€
- Amortissement de la dette	49 K€	50 K€	51 K€	61 K€	88 K€	74 K€
+ Emprunt				700 K€	0 K€	0 K€
= Résultat	842 K€	951 K€	1 032 K€	1 582 K€	835 K€	282 K€
Encours de dette	611 K€	560 K€	509 K€	1 148 K€	1 060 K€	986 K€
Capacité de désendettement	2,4 ans	2,2 ans	1,8 ans	2,6 ans	2,1 ans	2,3 ans

L'encours de dette de 986 K€ en fin d'exercice serait remboursable en 2,3 années avec l'épargne brute. Les ratios de pilotage sont largement respectés.

Chapitre	Chapitre	BP 2024	Chapitre	Chapitre	BP 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	712 080,00	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	872 461,01
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 260 250,00	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	104 430,00	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 770,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 061 168,98	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	136 685,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	247 650,00	73	IMPOTS ET TAXES	80 376,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	343 557,00	731	FISCALITE LOCALES	1 782 308,00
66	CHARGES FINANCIERES	17 580,00	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	822 382,97
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 200,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	25 557,00	76	PRODUITS FINANCIERS	40,00
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50,00
	Total dépenses de fonctionnement	3 773 772,98		Total recettes de fonctionnement	3 773 772,98
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	336 119,38	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 061 168,98
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	78 666,00	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	247 650,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	207 080,50	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	418 287,90
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	50 179,60	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	761 129,49
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 083 913,01	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	27 890,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	481 166,72			
	Total dépenses d'investissement	2 237 125,21		Total recettes d'investissement	2 516 126,37

Vu l'avis de la commission des affaires financières en date du 27 mars 2024 ;

En réponse à Mme Verga, M. Da Silva et Ventadoux confirment que l'entretien voirie et caniveaux bénéficiera de deux passages en 2024 contre un seul réellement effectué jusqu'à présent. Ils précisent que les dépenses d'entretien des véhicules se retrouvent dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement suivant le montant et la nature des interventions. Ils rajoutent que l'essentiel du parc municipal de véhicules est concentré aux services techniques. Ils confirment aussi que des prestataires sont sollicités pour le nettoyage de l'école sur des travaux type entretien des baies vitrées.

M. Rougé demande ce qui est prévu pour lutter contre l'appauvrissement de la commune et augmenter les recettes municipales. M. Da Silva et Ventadoux qui contestent l'affirmation d'appauvrissement de Pujols, répondent que pour les investissements, ce sont l'autofinancement et les subventions qui permettent de couvrir les dépenses, les emprunts venant en complément. Pour le fonctionnement, la commune n'a pas vraiment d'influence sur les dotations. Au-delà de la maîtrise des dépenses, à taux d'imposition stables, elle peut travailler sur la composante principale, soit donc l'assiette du foncier bâti qui dépend de nouvelles constructions. Sur ce point, ils rappellent l'évolution constatée sur les dix dernières années, notamment sur les bas de Pujols à Malbentre avec l'arrivée de la zone commerciale et de services, l'U Express, la résidence intergénérationnelle ou encore plus à l'Est, l'installation d'@com ... Ils assurent que l'équipe continue de travailler pour renforcer cette évolution. M. Rougé reproche aussi à la majorité de ne pas avoir emprunté quand l'argent était moins cher et d'imposer à la prochaine équipe le seul recours à l'emprunt. Il rappelle la projection financière du débat d'orientation budgétaire (DOB) qui prévoit la fin de la réserve et une augmentation significative des encours d'emprunt. M. Ventadoux refait l'inventaire des opérations réalisées, en cours et en projet, qui auront concerné la quasi-totalité du patrimoine communal et renforcé l'engagement de Pujols dans l'aménagement et le développement durable. Il revient aussi sur l'excellente santé financière dans laquelle se trouve la commune. Elle permettra aux successeurs d'investir et de réaliser des projets ambitieux.

M. Silva intervient pour regretter de nouveau l'envoi des documents qu'il juge tardif et le manque de discussion en commission des finances. Il s'inquiète à son tour de l'augmentation des encours d'emprunt et de la fin prévisionnelle de la réserve. Il indique un terrain disponible pour une nouvelle zone commerciale au rond-point de Poil rouge. Il reproche surtout le choix des priorités, notamment celles concernant l'apaisement de la circulation et les projets d'aménagement végétalisés, qui se feraient aux dépens de l'entretien de la voirie ou des bâtiments communaux. Il reproche une fois encore l'augmentation des tarifs de cantine. Et il rappelle ses demandes de création d'un poste supplémentaire aux services techniques et de renouvellement d'un camion, de trois passages d'entretien voirie et caniveaux, d'installation de plus de points d'apports volontaires (PAV) pour les déchets, de la lutte contre l'incendie, ou encore de l'augmentation des passages de bus ... M. Ventadoux revient sur tout ce qui a déjà été débattu juste avant. Il garantit que la sécurité et l'entretien seront assurés. Mme Lamoine précise que le nombre de PAV et le budget estimé pour leur implantation ont été définis avec les services de l'agglomération, et pourront être adaptés si besoin. Elle rajoute que pour les bus, de bonnes nouvelles pourraient être annoncées dès cette année.

Enfin, M. Silva voudrait savoir comment sera financée l'acquisition de la maison Vergnes si elle se confirmait. Mme Orgibet aimerait connaître le projet motivant cet investissement. M. Ventadoux répond que ce bâtiment, situé sur une place stratégique dans le bourg, est directement en relation avec celui du Pianothé qui appartient déjà à la commune. Il pourrait accueillir des porteurs de projets comme par exemple les artisans d'art qui avaient manqué de locaux. Il sera proposé au conseil de venir le visiter et aux services d'évaluer les besoins de travaux éventuels, avant de prendre une décision définitive par un vote. Le plan de financement ne pourra être précisé que lorsque la décision aura mûri.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour, 7 voix contre
(M. Silva, M. Brunet par procuration, Mme Verga, M. Galinou, Mme Orgibet, M. Rougé,
Mme Saint-Phlour)**

VOTE le budget primitif 2024 tel que défini ci-dessus, par chapitres.

Délibération n° CM.2024/26

Budget communal 2024 – Attribution de la participation au Centre Communal d’Action Sociale

Rapporteur : M. Da Silva

Vu la précédente délibération en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif communal 2024,

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 portant nécessité de délibérer de façon individualisée pour la subvention annuelle accordée au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS),

Il convient d’adopter une délibération technique qui acte le versement par la Commune au CCAS d’une participation de 10 000 € (montant figurant au budget primitif 2024).

Vu l’avis de la commission des affaires financières en date le 27 mars 2024 ;

Sans débat, le Conseil municipal, par 26 voix pour

VALIDE par le biais de la présente délibération le versement de 10 000 € au budget CCAS.

Délibération n° CM.2024/27

Pujols-le-Haut – « Plan Façades, clôtures et travaux de toiture » Reconduction du dispositif existant de subventions – Pour régularisation

Rapporteur : Mme Lafaye-Lambert

Vu le Code de l’urbanisme,

Vu la délibération n°CM.2021/12 du 23 mars 2021 adoptant le projet « Plan façades et clôtures » et validant le règlement correspondant ;

Vu la délibération n°CM.2022/96 du 22 novembre 2022 reconduisant le dispositif et validant l’avenant au règlement pour étendre l’application de ce plan aux travaux de toiture ;

Dans un objectif de mise en valeur de l’espace public, la Municipalité souhaite poursuivre l’opération d’amélioration du cadre de vie du bourg médiéval (zone identifiée SPR 1).

Ce projet consiste à renouveler le plan « Façades, clôtures et travaux de toiture » pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Ce plan incitera les propriétaires à valoriser et entretenir leur patrimoine en leur apportant une aide aux travaux.

Les façades, clôtures et toitures des immeubles visibles depuis le domaine public participent de manière essentielle à l’esthétique du bourg médiéval, or une partie significative de ces façades, clôtures et toitures nécessite des travaux de réhabilitation de la part de leurs propriétaires.

Outre l’apport qualitatif immédiat, les conditions d’attribution du label « Plus Beaux Villages de France », que détient la commune de Pujols, induisent un niveau d’exigence élevé. L’opération façades, clôtures et travaux de toiture vise aussi cet objectif.

La procédure consistera pour chaque propriétaire intéressé à déposer un dossier en mairie qui fera l’objet d’un examen par une commission ad hoc, puis fera l’objet d’un vote en conseil municipal.

Mme Lafaye-Lambert précise que trois propriétaires ont bénéficié de cette subvention l'an dernier.

Sans débat, le Conseil municipal, par 26 voix pour

RECONDUIT le dispositif du « Plan façades, clôtures et travaux de toiture » pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

CREE un régime d'aide afin de sensibiliser et inciter les propriétaires immobiliers à valoriser et entretenir leur patrimoine ;

ADOPTE les conditions du dispositif telles que stipulées dans le règlement figurant en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi administratif, technique, juridique et financier de ce dossier ;

PORTE une enveloppe de 10 000 € pour cette opération au budget primitif 2024.

Délibération n° CM.2024/28

Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Rapporteur : M. Ventadoux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 **permet** aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ».

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

Vu l'avis du Comité Social Territorial (*placé auprès du Centre de Gestion*) en date du 2 avril 2024,

1. BÉNÉFICIAIRES

La liste des bénéficiaires est déterminée par la réglementation. L'organe délibérant ne peut pas déroger à la liste des bénéficiaires ou fixer des critères d'attribution complémentaires.

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

2. MONTANT

L'organe délibérant doit déterminer le montant de la prime dans la limite du plafond prévu, pour chaque niveau de rémunération, à l'article 5 du décret.

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 € (max 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 € (max 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 € (max 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 € (max 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 € (max 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 € (max 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 € (max 300 €)

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

3. MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOIE

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

4. ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la commune de Pujols au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire.

5. VERSEMENT ET CUMULS

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions.

La prime sera versée en 1 fraction avant le 30 juin 2024.

La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

CONSIDÉRANT le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la commission du personnel le 11 mars 2024,

Sans débat, le Conseil municipal, par 26 voix pour

ADOPTE le principe et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » tels qu'exposés ci-dessus,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n° CM.2024/29

Contrat de location de la licence 3

Rapporteur : M. Ventadoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L3333-1, L3332-1, L3332-1-1, L3332-3 et L3332-11 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n°CM.2022/26 en date du 22 mars 2022 approuvant l'acquisition d'une licence de boissons de 3^{ème} catégorie, en contrepartie du versement de la somme de 3 000 €, à Monsieur Sébastien Buisson ;

Pour précision, la licence 3 concerne les boissons sans alcool, type eaux minérales ou gazeuses, les sirops et sodas ainsi que les jus de fruits et de légumes non fermentés, les boissons chaudes type cafés, thés, chocolats et infusions, les boissons fermentées non distillées et les vins doux naturels tels que les bières, vins, cidres, hydromels et autres vins de liqueur inférieurs à 18 ° d'alcool.

Vu la délibération n°CM.2022/27 du 22 mars 2022 acceptant la mise à disposition de cette licence 3 à Madame Valérie Garrigues moyennant une redevance annuelle de 50 € par mois pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction ;

Vu l'acte notarié entre la Commune de Pujols et Madame Valérie Garrigues règlementant la location de cette licence ;

Vu le courrier de résiliation du contrat de location adressé par Madame Valérie Garrigues reçu le 16 janvier 2024 ;

Vu le courrier d'acceptation de résiliation du contrat de location en date du 18 janvier 2024 ;

Considérant la demande de Madame Anaïs Mouly, domiciliée au 26 rue des Pénitents 47370 TOURNON D'AGENAIS, reçue le 21 mars 2024, de louer cette licence de 3^{ème} catégorie dans le cadre de son activité au restaurant « Lo Set d'Aqui » sis 7 rue de la Citadelle à Pujols.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de Madame Anaïs Mouly la licence 3 moyennant une redevance annuelle de 50 € par mois, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} mai 2024.

Sans débat, le Conseil municipal, par 26 voix pour

ACCEPTE de mettre à disposition la licence 3 appartenant à la commune à Madame Anaïs Mouly, commerçante et exploitant l'établissement « Lo Set d'Aqui », moyennant la somme de 50 € par mois, pour un an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} mai 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Commémoration du 8 mai à 16 h 30
- Date du prochain conseil municipal : le mardi 21 mai à 19 h

M. Barrau :

- Commission des affaires sociales ce jeudi 11 avril à 18 heures (étude des dossiers de demande subvention des associations caritatives et des anciens combattants)

Mme Lafave-Lambert :

- Elle sera présente ce week-end à l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France à Grignan.
- Les lanternes, auparavant positionnées dans le bourg, sont en vente avec une estimation par des antiquaires à 80 €/lanterne. Elles sont visibles à l'atelier technique.
- Site Patrimonial Remarquable (SPR) : assouplissement du SPR 2 (allant de la vallée du Mail jusqu'au début de l'avenue Charles de Gaulle) suite au vote en conseil communautaire concernant les panneaux photovoltaïques sur les habitations en fonction de critères (pas de visibilité à hauteur d'homme, sur la partie arrière ...). L'architecte des bâtiments de France est toujours consulté lors du dépôt des dossiers d'urbanisme.

Mme Lamoine :

- Réunion publique le lundi 15 avril à 19 h à la salle des Amandiers (projet de déplacement des ombrières photovoltaïques)
- Réunion publique le lundi 29 avril à 19 h (avant-projet végétalisation par Laura Husson)

Mme Briand :

- Concerts ce samedi 13 avril à l'église Sainte-Foy (chant lyrique) et à la salle du Palay (association 1 001 Rêves d'Enfants)
- Commission des affaires culturelles le mardi 16 avril à 18 h (étude des dossiers de demande de subvention des associations)

***Mme Verga** signale l'état d'abandon du jardin partagé, et demande où sont passés les jardiniers. **M. Ventadoux** précise que les bénévoles se sont découragés suite aux vols des cultures. **Mme Lamoine** n'est pas forcément d'accord, signale une diversité des végétaux et propose de se rendre ensemble sur le site. **Mme Saint-Phlour** suggère d'associer les administrés à son entretien.*

***M. Silva** signale des véhicules en stationnement gênant depuis fin octobre/début novembre notamment le dimanche sur la place Saint-Nicolas. Il demande à faire rappeler aux propriétaires concernés l'arrêté en vigueur.*

Pas de parole de la presse

Pas de prise de parole du public

La séance est levée à 20 h 55.